

Fiches techniques des bois d'intérêt écologique sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal

Bois validés sur le terrain en 2002

Bois du ruisseau De Montigny

No du plan RCI : MO-02

Municipalité : Montréal

1. Localisation et délimitation du bois

Ce bois se trouve dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est de la ville de Montréal. Il borde le ruisseau De Montigny entre les boulevards Henri-Bourassa et Perras (sur les terrains de l'hôpital Rivière-des-Prairies et du collège Marie-Victorin). Par la suite, il se prolonge jusqu'à la rivière des Prairies, coïncé entre la ligne électrique de 735 Kv d'Hydro-Québec (à l'est) et un développement domiciliaire (à l'ouest). Ce bois comprend également les 3 îles marécageuses (île Lapierre, île Rochon et île Boutin) situées en aval de la ligne électrique à 735 Kv qui traverse la rivière des Prairies.

La superficie du bois d'intérêt écologique identifiée par le comité interministériel dans ce secteur a été agrandie afin de préserver le potentiel écologique élevé du site et de conserver un corridor vert comprenant l'ensemble du cours d'eau. Les portions du bois qui ont été ajoutées représentent près de 40 hectares. La limite du bois du ruisseau De Montigny est présentée à la fin de cette fiche et correspond à la zone optimale de conservation. Elle a été déterminée à partir de notre visite du bois ainsi que de l'analyse des orthophotos 1999 produites par le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) et de l'atlas des bois de Montréal¹.

2. Données de base sur les bois

Superficie du bois: 52,80 hectares

Superficie du bois protégé par le RCI : 12,6 hectares

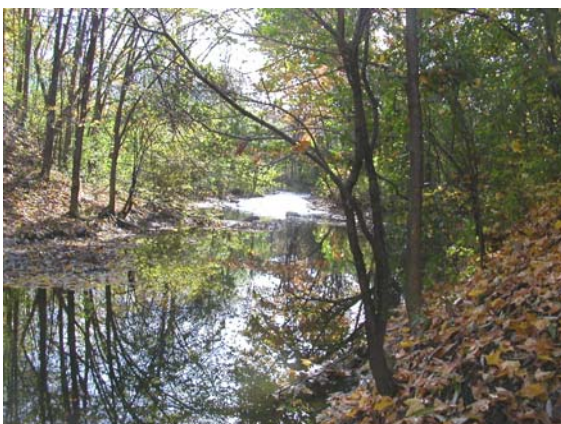
Pourcentage zoné agricole : 0 %

Valeur à l'hectare en milieu agricole selon le rôle d'évaluation : 10 000\$ /ha (non applicable)

Valeur à l'hectare en zone blanche selon le rôle d'évaluation : 300 000\$/ha

3. Caractéristiques écologiques du bois

- Ce bois se compose uniquement de peuplements feuillus. Les peuplements matures couvrent près des deux tiers de l'espace forestier. Ils se localisent le long du ruisseau De Montigny en face de l'hôpital Rivière-des-Prairies (entre les boulevards Perras et Maurice-Duplessis) et sur trois îles marécageuses situées dans la rivière des Prairies. Dans ce secteur du ruisseau De Montigny, les peuplements matures sont constitués d'une frênaie rouge occupant les deux rives escarpées du cours d'eau et de deux peupleraies à peuplier deltoïde sur des terrasses hautes. Dans la frênaie rouge mature, on retrouve des espèces forestières d'intérêt comme le tilleul d'Amérique, le chêne rouge et le chêne à gros fruits. L'érablière argentée domine sur le pourtour de l'île la plus rapprochée de l'île de Montréal (l'île Lapierre) alors que les deux autres îles (île Rochon et île Boutin) sont entièrement couvertes par des saulaies arborescentes riveraines.



La frênaie rouge mature domine les rives escarpées du ruisseau De Montigny entre les boulevards Perras et Maurice-Duplessis.



La frênaie rouge mature près du boulevard Perras.

¹ D. Hodder et C. Thiffault C (2001). *Atlas des bois de Montréal*. Document produit pour le ministère de l'Environnement du Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal, Le Comité ZIP Ville-Marie et le Comité ZIP Jacques-Cartier, 96 pages.

- Les autres peuplements sont des friches arborées dominés par le peuplier deltoïde et de jeunes frênaies rouges. Ces derniers peuplements bordent notamment les rives escarpées du ruisseau De Montigny au sud du boulevard Maurice-Duplessis.

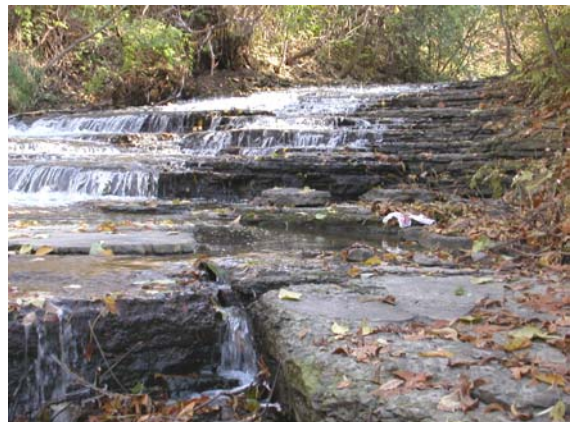


Jeune frênaie rouge jeune colonisant les rives escarpées du ruisseau De Montigny au sud du boulevard Maurice-Duplessis.



Vue des rives escarpées du ruisseau De Montigny plus en amont du boulevard Maurice-Duplessis.

- Ce bois est peu diversifié puisqu'il renferme principalement 4 types de peuplements forestiers : la frênaie rouge et la peupleraie à peuplier deltoïde sur l'île de Montréal ainsi que l'érablière argentée et la saulaie sur les îles de la rivière des Prairies.
- D'après les informations tirées du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), les îles de la rivière des Prairies abritent deux plantes rares à statut précaire. Il s'agit de l'arisème dragon, une plante désignée menacée, et le rubanier rameux, une plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Le pic à tête rouge, qui est une espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, a été observé sur ces îles.
- Sur les rives du ruisseau De Montigny, on y découvre des paysages exceptionnels là où se trouvent des cascades et une chute, d'environ 3 mètres de hauteur, formées dans le roc calcaire (voir les photos ci-dessous prises en octobre 2002).



- Les milieux humides se retrouvent essentiellement sur les îles de la rivière des Prairies dans la plaine inondable envahie par les eaux lors des crues printanières. Ils sont représentés par des marécages (érable argenté et saulaie), des prairies humides et des marais. Ces deux derniers types d'espaces servent d'aires de reproduction, d'alevinage et de développement de plusieurs espèces de poissons. Ils sont fréquentés comme aires d'alimentation par plusieurs espèces de poissons incluant des espèces vulnérables comme **l'esturgeon jaune, l'alose savoureuse et le chevalier de rivière (suceur ballot)**. Les marais sont utilisés également pour l'alimentation de la sauvagine et d'oiseaux aquatiques comme le grand héron de même que par le rat musqué.



Vue du chenal entre les îles Boutin et Lapierre.



Vue de l'érable argenté sur l'île Lapierre. Un pont la relie à l'île de Montréal.

- Les peuplements forestiers terrestres représentent des habitats propices pour la faune ailée et les mammifères comme l'écureuil gris, la moufette et le raton laveur.

4. Activités humaines

- Ce bois est très accessible par le réseau routier local et se situe à proximité d'un bassin de population nombreuse.
- Certains secteurs du bois pourraient être quelque peu perturbés par le projet de prolongement de l'autoroute 25.
- La ville de Montréal prévoit aménager une piste cyclable sur les rives du ruisseau De Montigny. Il y a un projet de parc riverain le long du cours d'eau.
- Sur la rive ouest du ruisseau, en face de l'hôpital Rivière-des-Prairies (entre les boulevards Perras et Maurice-Duplessis), on retrouve des sentiers aménagés avec des belvédères.



Belvédère aménagé au dessus de la chute spectaculaire du ruisseau De Montigny.



Un des sentiers aménagés le long du ruisseau De Montigny.

- Les peuplements forestiers sur l'île de Montréal se situent sur les terrains du ministère des Transports (MTQ), de l'hôpital Rivière-des-Prairies, du collège Marie-Victorin et de la ville de Montréal.
- Les îles dans la rivière des Prairies sont surtout de propriété privée.

5. Évaluation des 3 critères d'analyse pour la sélection des bois

L'évaluation ci-dessous ne porte que sur la partie du bois qui a été retenue par le comité interministériel, soit celle qui se caractérise par des peuplements matures le long du ruisseau De Montigny entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras (d'une longueur d'environ 1 kilomètre).

Critères utilisés par le Comité interministériel	Concordance des critères avec la validation sur le terrain
Critère 1 Âge des peuplements	100 %
Critère 2 Diversité des peuplements	100 %
Critère 3 Variété des habitats	100 %

La validation sur le terrain indique que les données utilisées par le comité interministériel pour cette partie du bois du ruisseau De Montigny sont fiables, et ce pour les trois critères d'analyse. Cependant, on ne peut se limiter à protéger seulement cette partie du bois, car cela ne permet pas d'assurer l'intégrité du cours d'eau et de préserver la biodiversité de ce site exceptionnel. C'est pourquoi, on propose d'agrandir les limites du bois afin de créer un corridor vert du boulevard Henri-Bourassa jusqu'aux îles dans la rivière de Prairies.

6. Commentaires spécifiques sur le bois

1. Afin d'assurer la pérennité du ruisseau De Montigny et de conserver le potentiel écologique élevé de ce secteur, il est recommandé de conserver un espace naturel permettant de créer un corridor vert le long du ruisseau à partir du boulevard Henri-Bourassa jusqu'aux îles dans la rivière des Prairies.
2. Une mise en valeur de ce corridor vert pourrait être réalisée par des travaux de plantations dans les endroits où la bande de végétation est étroite (entre les rues Duplessis et Henri-Bourassa) et le déplacement du ruisseau dans sa partie aval (creusage sur environ 1 km) afin de recréer un lien avec la rivière des Prairies.
3. Le bois du ruisseau De Montigny représente un des rares espaces naturels d'envergure dans la partie est de Montréal. Sa préservation permettrait de maintenir la biodiversité d'un écosystème à valeur écologique élevée et de répondre à un besoin en espace vert de qualité dans ce secteur de la ville.

Note : Ce document a été réalisé par le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts avec la collaboration de M. Claude Thiffault, consultant en environnement.